

APPEL DE COTISATIONS PREMIER TRIMESTRE 2024

Urssaf

2112C00 090

A MONTREUIL, le 16 Janvier 2024

TSA 30032

93517 MONTREUIL CEDEX

Nous contacter

Tél: 3698-tarif local

Courriel : www.urssaf.fr

Références

N° SIRET A
N° TI 737 185318300 6
Page 1/1

MR BOUZOU JORIS PIERRE
176 RTE DE CARDAILLAC
46100 CAMBURAT

MONTANT DE L'ÉCHÉANCE

MONTANT DES COTISATIONS	265,00 €
MONTANT À PAYER	265,00 €

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le montant de l'échéance trimestrielle de vos cotisations et contributions sociales obligatoires.

La date limite de paiement de cette échéance est fixée au 05 Février 2024.

Pour régler cette échéance, vous devez télépayer en ligne (www.urssaf.fr).

A compter du 1er janvier 2019, vous devez obligatoirement régler vos cotisations par un moyen de paiement dématérialisé.

Simple, rapide et sécurisé : pour vos prochaines échéances, adhérez au prélèvement automatique, mensuel ou trimestriel sur www.urssaf.fr

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos conseillers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur, Jean DOKHELAR

A découper suivant le trait

1ER TRIMESTRE 2024

Date limite d'envoi

MONTANT À PAYER

05 02 2024

265,00 €

N° SIRET A
N° TI 737 185318300 6



ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

MR BOUZOU JORIS PIERRE

URSSAF
TSA 30032
93517 MONTREUIL CEDEX

176 RTE DE CARDAILLAC
46100 CAMBURAT

+19>91>737000000185318300>2410>

26500+